L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1871. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 13 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par F. J. Seymour, à 11 heures, à la tête du Vieux Bassin, face à la rue Toulouse — une goëlette neuve.

Par R. M. Montgomery, à 10 heures, au No [illegible] rue Bourgogne, entre Douane et Bienville — bons meubles, tapis, miroirs, etc.

Par Voorhies, Audler & Co., au No [illegible] de la rue Vieille-Levée, à 10 heures — [illegible] caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos 63 et 65 de la rue de la Douane — vente de notions, à crédit: boutons, résilles, parures, cols, bonneterie, jouets, etc.

Par Gabriel Lesquesnu, No [illegible] rue de Chartres — habillements, avec articles de toilette, fusils à deux coups et revolvers.

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres — Marchandises sèches et articles de toilette, et un envoi de casimirs, doeskins, draps, satinets et jeans.

☞ L'attention particulière du commerce est appelée sur la vente à crédit de marchandises de fantaisie (notions) que Vincent & Co. doivent faire aujourd'hui, dans leur salle d'encan de la rue de la Douane, 63 et 65. Ces articles conviennent à tous les marchands de marchandises sèches et de nouveautés.

☞ Aujourd'hui mercredi, 13 du courant, MM. Voorhies, Audler & Co., vendront, dans leur salle d'encan de la rue Vieille Levée No [illegible], à 10 heures du matin, [illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins, composant un assortiment général de chaussures de dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens, jeunes garçons et enfants. Les articles sortent des premières manufactures de New York, de Philadelphie et de Boston. Les conditions sont libérales et nous appelons sur cette grande vente l'attention des marchands de la ville et de la campagne.

ATTENTION.

☞ Jeudi prochain, 14 du courant, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra Passage de la Bourse, No [illegible], un envoi de diamants, montres en or et en argent, et un magnifique lot de bijouterie. Chaque article est garanti et il sera fait pour cette vente ce qui n'a jamais encore été fait pour une vente de ce genre; tout acheteur aura 24 heures pour rapporter les articles, s'ils n'étaient pas tels qu'on les a représentés. Voyez l'annonce.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

Une Réponse au "Republican."

Sous le titre "Tyrannie sociale dans le Sud," le Republican a publié hier un article qui contient une série de questions auxquelles il demande une réponse honnête. Nous allons la lui faire. Voici d'abord les questions:

"Avons-nous dans le Sud une tyrannie qui est souvent visible et constamment sentie par quelques bons citoyens? L'élément sécessionniste, dans notre milieu, qui est fort aujourd'hui et qui a été jadis très virulent, ne manifeste-t-il pas envers les unionistes des sentiments d'hostilité qui équivalent à une persécution? Un partisan fidèle de l'Union qui a exprimé ses sentiments pendant la guerre, qui a averti ses concitoyens de leur folie et de leur perversité, peut-il exercer sa profession en Louisiane sur le même pied que les hommes qui ont entraîné le peuple à la sécession, qui ont décidé d'aller à la guerre, qui se sont enrichis aux dépens de ceux qu'ils avaient égarés, et qui ont été du mauvais côté depuis que la rébellion a été supprimée? Le Sud n'est-il pas envenimé par un esprit de haine envers les gens paisibles qui ont déploré ses erreurs? Les sécessionnistes ne sont-ils pas une classe à part, dédaignant dans leur dépit les voisins qui ont prévu et leur ont annoncé le grand échec qui les attendait dans la terrible lutte? Ces questions sont simples. Elles ne sont pas écrites dans un esprit de malice ni dans le dessein de provoquer des pensées amères, mais simplement dans le but de provoquer une réponse honnête."

A moins que l'écrivain qui pose les questions que nous venons de reproduire, ne soit un nouveau venu en Louisiane, et complètement ignorant de l'état de notre société, nous avons peine à croire qu'il ait écrit sans malice et sans avoir le dessein d'égarer l'opinion publique au Nord sur les sentiments qui animent le peuple de la Louisiane. Mais en admettant que les questions soient faites honnêtement, nous allons tâcher d'y répondre loyalement.

Nous nions qu'il reste dans notre société le moindre élément sécessionniste, dans le sens propre du mot. Que les Louisianais aient gardé le souvenir de ceux qui sont tombés pour la cause du Sud, cela est naturel et prouve simplement qu'ils ne sont pas des ingrats. Qu'ils aient conservé de l'estime et de la sympathie pour ceux qui ont combattu et souffert pour leur indépendance, nous ne le nierons pas davantage. Ce sont là des sentiments honorables et devant lesquels des adversaires loyaux ne pourraient que s'incliner.

Mais ce que nous déclarons contraire à la vérité, entièrement faux, c'est que les unionistes soient l'objet de la moindre persécution sociale ou autre, c'est qu'ils ne puissent exercer leur profession sur le même pied que ceux qui ont été les plus ardents sécessionnistes.

C'est là une question de fait, que chacun peut vérifier ici. Nous pourrions citer parmi les membres du barreau quelques-uns des plus éminents avocats qui se sont glorifiés d'être toujours restés fidèles à l'Union et qui n'en ont pas moins conservé leur position, leurs relations d'affaires et d'amitié, l'estime, le respect et l'affection de leurs concitoyens. Il est peu de professions qui ne pourraient fournir des exemples du même genre. Est-ce que les négociants du Nord qui sont venus s'établir parmi nous ont eu à se plaindre de la tyrannie dont parle le Republican?

Non, ce ne sont pas les unionistes honnêtes et convaincus, poursuivant honnêtement une occupation honnête qui ont à craindre d'être un objet de répulsion ou de mépris pour leurs voisins ni pour la masse de la population.

Malgré la conduite tyrannique et peu généreuse du gouvernement fédéral envers les Etats vaincus, les ressentiments produits par la guerre se sont apaisés, et il ne reste ni haines ni rancunes dans les coeurs chez la population chevaleresque du Sud.

Mais, si on lui demande d'admettre au cercle des relations intimes les misérables aventuriers qui se sont abattus sur la Louisiane pour la déchiqueter comme des vautours font d'une proie, assurément elle refusera avec indignation. Les portes des foyers domestiques que la guerre n'a pu forcer, resteront fermées aux carpet-baggers venus ici pour s'enrichir en ruinant le pays au moyen de la plus scandaleuse administration qui soit jamais sortie d'une conquête. Tout homme qui se respecte refusera de tendre la main à ceux qui vivent aux dépens de la fortune publique, qui trafiquent de leurs votes, de leurs fonctions ou de leur influence, et il consentira encore moins à les admettre à sa table. Toute la meute des politiciens véreux et corrompus, aussi bien que celle des hommes qui, au moyen de monopoles et de privilèges, s'engraissent impunément aux dépens des intérêts généraux et particuliers, tous ces gens sans scrupules et sans conscience, qu'Horace Greeley a dénoncés, seront tenus en charte privée, et cela à juste titre, tant que le sens moral ne sera pas complètement oblitéré chez les populations du Sud.

Si c'est de cette tyrannie que se plaint le Republican, il a tort. Ceux dont il prend si imprudemment la défense devraient avoir la pudeur de se taire. "Cette tyrannie est lâche, dit l'organe des carpet-baggers, parce qu'elle prend une forme à laquelle on ne peut résister." Et comment qualifierons-nous donc, nous les opprimés, les spoliés, les volés, la tyrannie que nous imposent les carpet-baggers, intronisés au pouvoir dans des Etats où ils étaient étrangers, au moyen de baïonnettes fédérales, et qui s'y maintiennent par la fraude, par la corruption, par l'escamotage des bulletins de vote, et qui nous ruinent et nous dépouillent sous toutes les formes possibles en nous écrasant d'impôts dont le taux est sans précédent, et en aliénant, moyennant commission, toutes nos ressources de revenus à des spéculateurs sans entrailles?

Demander que la société du Sud ouvre ses salons à ces hommes, c'est insulter à la pudeur publique. Le Republican a demandé une réponse honnête. Nous espérons qu'il sera satisfait de la nôtre.

—Jules Alix, l'illuminé de la Commune, est mort à Charenton dans un accès de folie furieuse. Parmi les détails fournis à ce sujet, la Liberté assure que sa folie avait été jusque-là du caractère le plus doux; il se contentait de magnétiser de loin les membres du conseil de guerre, [illegible] avec des gestes de [illegible] les [illegible] des défunts collègues. Mais l'autre jour, pendant une conversation avec le spectre de Delescluze, il entra dans une rage telle que l'écume lui vint aux lèvres, et qu'il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

—Le Figaro a trouvé une jolie dénomination: Savez-vous comment on appelle ces hommes qui ont complotté la fin de Paris? —Des Paris-cides.

Feuilleton de l'Abeille.

Nous commencerons dans quelques jours la publication d'une jolie nouvelle d'Amédée Achard, ayant pour titre "Les rêves de Gilberte." Nous venons de recevoir de Paris plusieurs romans intéressants que nous publierons successivement après cette nouvelle.

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

(Extrait du Courrier des Etats-Unis.)

Nous avons sous les yeux le rapport présenté par le conseil d'administration de la Compagnie transatlantique dans l'assemblée générale tenue le 3 juillet dernier.

Ce rapport nous fait connaître exactement la situation de cette compagnie, qui a pour nous un intérêt particulier, et sur la prospérité de laquelle les événements de la dernière année avaient fait naître quelques inquiétudes. Nous sommes heureux d'apprendre au contraire que sa position financière et commerciale n'a fait que s'améliorer, et que loin d'éprouver aucune atteinte, son crédit s'est étayé sur de nouvelles ressources et de nouvelles réserves.

Le rapport dont nous nous occupons comprend deux parties distinctes: l'une est le compte-rendu des opérations de l'exercice 1870, présentant les chiffres de l'exploitation et ceux des recettes régulières provenant du transport des passagers et des marchandises.

A l'origine de la guerre, dit le rapport, "l'exportation des produits de fabrique, qui alimente les départs, et l'importation des produits exotiques, qui fait la base des retours, ont été immédiatement paralysées, et en même temps le mouvement des voyageurs s'est trouvé également interrompu d'une manière presque totale."

Heureusement les services du gouvernement, réduits au point de vue postal, ont pris une nouvelle forme et une activité imprévue; les paquebots de la ligne du Hâvre ont été appelés, par l'administration de la guerre, à rapporter, à chacun de leurs départs de New York, des chargements d'armes et de munitions. Ces chargements de retour ont été au nombre de sept dans le dernier trimestre de 1870, et de quatre dans les premiers mois de 1871. Grâce à ce nouvel élément, et grâce à une économie sévère dans les frais d'exploitation, l'épreuve que subissait l'entreprise a été considérablement atténuée et réduite dans ses conséquences.

Nous ne voulons pas entrer quant à présent dans les détails que comporte le compte rendu que nous avons sous les yeux; disons seulement que la compagnie est en mesure de distribuer à ses actionnaires un dividende de 800 mille francs, et que, en outre de l'amortissement imputé sur les produits de l'exercice, qui s'élève à 3,781,346 fr., elle a accru de 609,986 francs son fonds de réserve d'assurances.

En somme, malgré les difficultés résultant de l'état de guerre, la différence totale des recettes au détriment de 1870, comparativement à l'année précédente, n'a été que de 819,185 francs, et, par contre, les dépenses d'exploitation ont été réduites de 1,232,920.44.

Cette économie porte en majeure partie sur le combustible, et est due à l'application au service de la ligne américaine des deux paquebots à machines perfectionnées la Ville de Paris et le Pereire.

L'expérience faite par ces deux bâtiments a décidé la compagnie à appliquer le même système à tous ses navires, et c'est là une mesure qui doit avoir des conséquences capitales. La Ville du Hâvre, autrefois Napoléon III, et l'Europe, vont être radicalement transformés et rallongés de 15 mètres. Le système à roues sera remplacé par des hélices, et les machines à basse pression par des machines à haute pression du dernier modèle. On évalue à un minimum de 25 à 30 p. ct. l'économie de combustible qui réalisera cette réforme. De plus, le Lafayette et le Washington seront rallongés de 75 pieds et recevront toutes les améliorations recommandées par l'expérience.

La diminution de la consommation de charbon ne sera pas le seul avantage qui résultera de ces changements; la place occupée par le combustible sera utilement employée à une augmentation de fret, d'où une source additionnelle de recettes.

Enfin la compagnie a en vue une nouvelle organisation qui aura, dans ses prévisions, des conséquences bien autrement importantes encore. Elle a résolu de doubler son service, c'est à dire de faire un voyage par semaine de France aux Etats-Unis et réciproquement; elle sera à même de mettre ce projet à exécution aussitôt que sera opérée la refonte de ses navires, qui seront alors au nombre de sept, la Ville du Hâvre, la Ville de Paris, le Pereire, le Saint-Laurent, le Lafayette, le Washington et l'Europe.

Tous nos compatriotes se féliciteront sans aucun doute de voir cette grande entreprise sortir enfin, par un acte de vigoureuse initiative, de l'état stationnaire où elle a langui depuis plusieurs années, et qui, dans l'opinion publique, a semblé menacer son existence même. Le mouvement va commencer sans tarder. M. Salmon, chef du service des subsistances de la compagnie, attaché à l'administration centrale de Paris, est arrivé par le Lafayette pour aviser immédiatement aux réformes les plus urgentes, étudier les besoins locaux, examiner le système des entreprises rivales, et préparer l'organisation du service hebdomadaire. Tout annonce en un mot que les résolutions adoptées vont entrer sans retard dans la période d'accomplissement.

Grâce à cet ensemble de mesures et à celles que suggéreront les observations ultérieures, la Compagnie transatlantique espère être désormais en mesure de combattre victorieusement la concurrence étrangère en ce qui concerne les transports maritimes entre les ports français et les Etats-Unis. Ce sera pour elle une source d'agrandissement et pour notre pays un avantage incontestable au double point de vue moral et matériel. Elle a prouvé ce qu'elle pouvait faire, et elle a en particulier [illegible] toutes les autres compagnies. On peut donc envisager avec une pleine confiance le nouvel avenir qui s'ouvre devant elle, et nous faisons les voeux les plus sincères pour qu'aucune fatalité imprévue ne vienne l'en détourner.

3e Conseil de Guerre.

Séant à Versailles.

Présidence de M. Merlin, col. d'artillerie.

AUDIENCE DU 21 AOUT.

AFFAIRE DES CHEFS DE LA COMMUNE — 16 ACCUSÉS.

On voit, aujourd'hui, au banc de la défense, des avocats que leurs affaires avaient appelés loin du conseil, et qui reviennent dans la prévision que le commissaire du gouvernement ne va pas tarder à prendre la parole. En effet, si ce n'est pas à cette audience, ce sera, au plus tard, à celle de demain qu'il prononcera son réquisitoire.

Ces défenseurs étaient trop intéressés à entendre le système de l'accusation pour prolonger davantage leur absence.

A midi un quart, le conseil est annoncé, et l'audition des témoins est reprise.

M. Antoine Camus, directeur de la compagnie du gaz. Pendant les difficultés qu'il a éprouvées sous la Commune, il a toujours rencontré chez l'accusé Ulysse Parent le concours le plus dévoué.

Me Bigot—M. Camus n'a-t-il pas entendu parler d'une réquisition de pétrole vers le 15 mai? Cette réquisition, qui a été affichée sur les murs de Paris, coïncidait avec l'époque où il éprouvait des embarras pour le combustible.

M. Camus—Il est vrai qu'à cette époque, vers le 15 ou le 16 mai, nous allions manquer de charbon. Les personnes avec lesquelles j'étais en rapport, à l'Hôtel-de-Ville, me pressaient de m'approvisionner. J'allai à Versailles demander l'autorisation de me faire livrer le charbon que la compagnie du Nord détenait. Le gouvernement comprit que ce charbon était un objet de première nécessité et autorisa le chemin du Nord.

Me Bigot—Le conseil voit quel est l'intérêt que nous avons à faire constater que la réquisition de pétrole pouvait avoir pour but l'éclairage et non l'incendie de Paris.

Le défenseur entre dans quelques considérations sur la manière dont les autographes compromettants sont parvenus à l'autorité judiciaire.

M. le président.—Mais qu'importe? Nous n'en avons pas moins les originaux, et ils sont à votre disposition.

On nous écrit, d'ailleurs, pour mettre aussi à votre disposition l'original d'un ordre signé Raoul Rigault.

Me Bigot—Oh! je n'ai pas à défendre Raoul Rigault.

M. le président.—Mais cette pièce, dont je n'ai que la copie, est ainsi conçue:

"Exécuter archevêque et autres otages; incendier Tuileries, Palais-Royal, et repliez-vous sur Faubourg Saint-Germain-des-Prés. Tout va bien.

"Le procureur-général de la Commune,
"RAOUL RIGAULT."

Cet ordre donne la révélation d'un plan général, qui était d'incendier Paris, et cet ordre rend vraisemblables ceux qui ont été donnés par d'autres membres de la Commune.

Me Bigot—Le Conseil peut s'étonner de la manière dont la pièce "Faites flamber Finances, etc." est parvenue à M. le général [illegible], préfet de police. [illegible] cette pièce lui a été apportée par un agent de la sûreté.

M. Puymoyen a demandé à donner de nouveaux détails sur l'exécution des otages.

[illegible]

Cet ordre parait si exorbitant, que le greffier de la Roquette renvoya l'ordre à la Commune, [illegible]

Une particularité nouvelle qu'il raconte, ainsi que M. Daguerry fut le seul qui parla; il ouvrit sa redingote en disant: Allons, messieurs, frappez!

Jean Thomas Conte, [illegible] à la Roquette; il fut employé à la comptabilité par le directeur François.

Ce témoin déclare que c'est Ferré qui apporta et fit exécuter l'ordre de fusiller les otages. Ils furent insultés quand on les conduisit à la mort. [illegible]

criaient surtout: "A bas les espions de Versailles."

Je vis ainsi Ferré ce jour-là, à sept heures du soir.

Ferré se lève—Regardez-moi.

Coste—C'est bien lui. Il portait un paletot gris avec un collet de velours noir.

Ferré.—Je ferai remarquer que le témoin est le seul qui dise m'avoir vu à la Roquette le mercredi, à sept heures du soir. On a entendu des gardiens, des otages, et aucun n'a déclaré m'avoir vu ce jour-là. Je prie le conseil de noter cette unité de témoignage.

M. le président.—Mais ce témoin paraît très important. Il était employé au greffe, il a pu voir ce qui s'y passait, quelles étaient les personnes qui entraient et sortaient. (Au témoin): Vous reconnaissez bien Ferré?

Le témoin.—Je l'ai vu le 24 deux fois, et le jour de l'exécution, une fois, à sept heures du soir.

A la fin de la séance du conseil, le témoin Lagnies dit qu'il a été arrêté et interrogé par Ferré, à la mairie du 11ème arrondissement, qu'il assista à l'exécution de plusieurs sergents de ville. Quand on tira le premier coup de fusil sur le premier sergent de ville, Ferré cria: "Vive la Commune!" Malgré les dénégations de Ferré, le témoin Lagnies maintient énergiquement son accusation. Il déclare reconnaître parfaitement Ferré.

Audience du 23 août.

L'audience est ouverte à midi un quart. Les accusés entrent. Ferré a recouvré son assurance.

Le président demande à Courbet puisqu'il était chargé des objets d'art, s'il peut dire ce qu'est devenue une grande statue, haute de six pieds, en argent massif, représentant la Paix, et qui avait été donnée à Napoléon Ier après le traité de Tilsitt. — Ni Courbet ni Jourde ne peuvent donner à cet égard aucune explication.

Le président demande également des renseignements sur trois reçus de trois mille francs chacun, donnés par l'accusé Ferré, les 20 et 21 mai. — Jourde explique qu'à ce moment le service de la sûreté publique lui avait demandé une somme de 31,500 fr. pour payer les employés de ce service, et, comme il n'avait pu trouver cette somme, il a donné une provision de 9,000 fr. Ces 9,000 fr. ont servi, dit l'accusé, à nourrir les prisonniers.

On introduit le témoin Lamoureux, journalier, âgé de 28 ans. Il était comme garde national de garde à la Roquette pendant toute la semaine qui a précédé la prise de cette prison par les troupes régulières.

On l'interroge sur ce qui s'est passé à la Roquette durant cette semaine. Le témoin semble craindre de se compromettre.

Le président doit lui arracher ses réponses, qui, du reste, ne sont ni précises ni claires.

Il est évident que ce témoin, détenu et accusé lui-même, ne veut rien dire, dans la crainte de se compromettre.

Il résulte seulement de la déposition du témoin, que ce sont les mêmes gardes nationaux qui, pendant dix-sept jours, ont été chargés de la garde de la Roquette.

L'accusation conclut de ce fait que la Commune tenait à avoir, à ce poste, des hommes dont elle fût sûre.

M. le comte d'Armailles et M. Sasse ne sont pas présents. Me Bigot, sur la demande de qui ces témoins ont été cités, dit que pour ne pas retarder les débats, il se contentera de lire au cours des débats la déposition écrite de ces messieurs.

On introduit le témoin Ballotean, peintre décorateur, et chef du 180e bataillon fédéré.

Ce témoin commandait les gardes chargés de défendre la place Vendôme. Il a reçu l'ordre de faire sauter les Nos 2 et 4 de cette place.

On a mis à sa disposition les poudres nécessaires pour faire exécuter son ordre de la Commune, il a été arrêté, conduit au No. 9 de la rue Voltaire, où l'on voulait le fusiller, puis enfermé à la Roquette, d'où il a pu s'évader.

Un autre témoin, Marigand, a reçu du citoyen Papias-Piquet l'ordre d'incendier le Palais-Royal. A un autre, Richard, [illegible] de pompiers, on a ordonné de mettre le feu à la Croix-Rouge.

L'ordre écrit qu'on lui a donné à cette occasion portait le cachet de la Commune de Paris, et il est signé par un capitaine du bataillon dit Père Duchêne.

On l'a également menacé de le faire fusiller s'il essayait d'éteindre le feu.—Trois autres pompiers font des déclarations analogues.

Il résulte de ces déclarations que les ordres d'incendies venaient bien de la Commune. M. Combart, piqueur des ponts-et-chaussées, explique qu'il a trouvé des fils électriques dans les égouts.

Le président.—Vous auriez dû suivre ces fils jusqu'à l'endroit où était le fourneau.

Le témoin.—Tel n'était pas l'ordre que l'on m'avait donné. Un caporal désigné, nommé Petit, a coupé les fils à la tour St-Jacques, et pourra donner des éclaircissements à ce sujet.

Me de Bigot demande quand ces fils ont été coupés.—R. Le 25 mai.

Me Dupont.—Le témoin sait-il si on a coupé des fils dans d'autres endroits?

Le témoin.—On en a coupé encore rue du Bac.

Me Dupont prétend que si l'on trouve, comme le dit le témoin, deux fils, [illegible] fils télégraphiques.

Le président réplique qu'un seul fil ne pourrait produire d'explosion, et que les deux fils sont nécessaires pour cela.

Me Denis a fait citer un nouveau témoin pour Trinquet.

Mme Henri, lingère, était à la mairie du 20e arrondissement; elle a entendu un grand bruit dans la cour et a vu un garde national tirer un coup de pistolet sur un homme qui est tombé. Je connais Trinquet, dit-elle, ce n'était pas lui.

Trinquet demande au témoin si elle ne pourrait pas donner l'adresse d'employés de la mairie qui voudront déposer sur cette exécution.

Mme Henri était seule à la fenêtre, cependant elle cite les noms de plusieurs ouvriers qui travaillaient avec elle, et qui [illegible] l'exécution, [illegible] de la détonation.

Audience du 24 août.

L'audience s'ouvre à midi dix minutes.

Le président revient sur l'affirmation d'un avocat qui, hier, a prétendu que la Commune n'avait pas de cachet spécial. Une grande quantité de pièces qui figurent au procès portent ce timbre.

Me [illegible] réplique que ces cachets, quoiqu'ils portent le mot "Commune," étaient entre les mains d'un grand nombre d'agents subalternes, et ne pouvaient pas engager, par conséquent, la collectivité des membres de l'Assemblée communale.

Sur la demande de M. le commissaire du gouvernement, on entend, à titre de simple renseignement, le témoin Collet, directeur de la prison de la Santé, qui déclare que, le 21 mai, il a reçu de Ferré l'ordre de faire fusiller les prisonniers enfermés dans la prison qu'il dirigeait.

Le 23, Ferré lui a donné également par écrit, l'ordre de faire construire des barricades. Cette pièce écrite se trouve au dossier.

M. le président la fait présenter au témoin et à l'accusé, qui tous deux la reconnaissent.

Après le départ de ce témoin, le président donne la parole à M. le commissaire du gouvernement pour son réquisitoire.

(On trouvera à la seconde page de l'Abeille le réquisitoire.)

L'ANNIVERSAIRE DU 4 SEPTEMBRE.—Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante à propos de l'anniversaire du 4 septembre:

Versailles, le 23 août 1871.

Je suis informé que dans plusieurs villes on se dispose à célébrer, soit par des revues de garde nationale, soit par des réjouissances publiques, l'anniversaire du 4 septembre. Sans doute, la révolution qui s'est accomplie dans cette journée a établi la République en France, et désormais le pays, maître de lui-même, peut en toute liberté se donner les institutions qu'il jugera les plus propres à assurer sa prospérité et sa grandeur. Mais on ne saurait oublier les désastres qui ont déterminé ce grave événement, ni se dissimuler que toute fête commémorative en son honneur rappellerait en même temps nos plus tristes revers.

Veuillez donc faire appel au patriotisme de tous les bons citoyens, leur représenter qu'à peine sortie de la guerre étrangère et de la guerre civile, la France est encore en deuil, qu'une partie de son sol est occupée par des troupes qui ne sont pas les siennes, et que des manifestations de cette nature blesseraient, quant à présent, tous les sentiments de convenance.

Nul doute que votre voix ne soit généralement entendue. Mais si, contrairement à vos conseils, on persistait, dans quelques localités, à vouloir exécuter les projets annoncés, je vous engage à recourir, pour vous y opposer, aux moyens que la loi met à votre disposition.

Agréez, etc.

Le ministre de l'intérieur,
E. LAMBRECHT.

—Le 15 août au matin, à cinq heures, un train de marchandises partant de Paris, se dirigeait vers le Nord.

Le convoi était déjà arrivé à Louvres, sur la route de Creil, lorsque tout à coup un sifflement se fit entendre, et un train prussien arrivant de Cologne se [illegible] sur la même voie.

[illegible]

Un train spécial les a ramenés à Paris, et ils en seront quittes pour quelques jours de repos.

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

Discussion sur les impôts dans l'Assemblée de Versailles.

Rapport du Comité du Budget.

Il est défavorable aux demandes de l'administration.

Projet de loi sur les pensions du régime impérial.

La liste en est à peu près abolie.

Dépêche extraordinaire au "Herald" de New York.

Traité monstrueux entre la Prusse et la Russie.

La Russie dupe de la Prusse.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 12—On nie que le choléra soit sur son déclin en Russie.

Le navire américain "Lorillo" de Strasbourg, est arrivé à Cardiff avec quatre passagers morts du choléra.

Londres, 12—Le colonel Rowland, l'agent américain accrédité pour aider à la cause de l'émigration est arrivé à Londres. Il se rend sans délai en Scandinavie et en Allemagne, pour remplir sa mission.

Les gouvernements Français et Suisse invités à envoyer des représentants pour assister à l'ouverture du tunnel du Mont Cenis, ont accepté l'invitation.

Rome, 12—Le ministre italien des finances, signor Sella, a l'intention de mettre à ferme la taxe des grains sur le même plan que celui par lequel le revenu du monopole du tabac par le gouvernement est collecté.

Bruxelles, 12—Les usines ont été fermées dans toute la ville par les propriétaires. Les grévistes se promènent maintenant dans les rues. Jusqu'à présent il n'y a point eu de troubles.

Versailles, 12.—Dans l'Assemblée, aujourd'hui, le comité du budget a fait un rapport en opposition au projet de loi augmentant les taxes provisoirement, pour répondre aux demandes immédiates de l'administration, pendant le temps que l'Assemblée mettra à voter les nouvelles taxes.

L'Assemblée a adopté un projet de loi pour réviser la liste des pensions du gouvernement impérial. Ce projet abolit toutes les pensions excepté dans des cas d'extrême pauvreté ou de grands services rendus.

Londres, 12—Un meeting en faveur des grévistes de Newcastle est convoqué sur la place Trafalgar pour lundi 25 du courant.

Les journaux aujourd'hui discutent les effets du travail des Chinois en Amérique, dans ses relations avec les récentes grèves en Angleterre.

Les journaux commentent aussi les nombreux désastres qu'éprouvent les navires de guerre anglais.

(Dépêche au Herald.)

Londres, 12—Voici les conditions principales du traité conclu entre la Russie et la Prusse, à Versailles, dans les premiers jours de cette année.

Si l'Autriche était entraînée dans la guerre, par intervention ou autrement, la Russie aurait à agir avec l'Allemagne, [illegible] un nombre spécial de troupes et de navires.

Les Puissances ne pourraient faire la paix qu'aux conditions suivantes: l'Autriche renoncerait en faveur de l'Allemagne à toute la Bohême, la Moravie, la Silésie et le duché de Salzbourg, et en faveur de la Russie aux provinces de Galicie et de Dalmatie.

Ces changements étant accomplis, la Russie devrait céder à l'Allemagne cinq villes et ports sur la Baltique et une partie de la Courlande, [illegible] La Russie a été dupée comme le fut la France en 1866.

Londres, 12—On rapporte que tout ce qui concerne les constructions navales dans le port de Hull a été transféré à une compagnie, à la tête de laquelle se trouvent le vice-amiral Robert Spencer Robinson et le constructeur naval Reed.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 12.—Des nouvelles de Puerto Principe disent que le lieutenant-colonel [illegible] Fernando Aguero Betancourt, les capitaines Faustino Cebollero et Yasarro.

Havane, 12 sept.—Voici d'autres noms à ajouter à ceux qui se sont rendus à Puerto Principe: [illegible], de New-York.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 12.—Le Président est parti de Long Branch pour aller faire une tournée dans l'Ouest.

Washington, 12—Le comité du ku-klux se réunit demain. On s'occupe d'envoyer des sous-comités dans le Mississippi et le Tennessee.

On dit que le contrôleur Connolly, de New-York, a transféré le 12 août un demi million de bonds enregistrés à son gendre.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 12.—On n'a encore rien découvert au sujet des pièces justificatives. Le contrôleur Connolly, dans une longue lettre au maire, refuse de donner sa démission. [illegible]

Rochester, l'inventeur du moyen de [illegible] les montres sans clé, s'est suicidé aujourd'hui.

Philadelphie, 12—Le Grand Conseil de l'ordre pour améliorer les Hommes Rouges s'est réuni ici aujourd'hui.

Baltimore, 12—La Convention d'Etat républicaine s'est organisée aujourd'hui [illegible] Creswell.

Augusta, Me., 12—On dit maintenant d'après des retours reçus jusqu'à midi aujourd'hui, que la majorité de Perham sera de près de 11,000. [illegible]

San Francisco, 12—La majorité de Booth est de 5,400. Houghton est élu dans le 1er District [illegible]

[illegible]

New York, 12—Arrivé le steamer Cortes, de la Nlle-Orléans.

Charleston, 12—Les nouvelles reçues [illegible]

New York, 12—[illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 12, au soir—Consolidés 92 3/8. Bonds 93 1/4.

Paris, 12—Rentes 57 60.

Liverpool, 12, au soir—Coton plat et ferme. Uplands 9 1/2; Orléans 9 3/4. Avis de Manchester, moins favorables.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 12—Coton ferme. Vendu [illegible] balles. Uplands 21. Orléans 21 3/8. [illegible]

New York, 12—Le marché aux changes est calme. [illegible]

New York, 12—Argent facile de 3 à 4. Sterling 8 1/8 à 8 1/4. Or 114 1/8. [illegible]

Louisville, 12—[illegible]

Cincinnati, 12—Coton en bonne demande; low mid. 18. Farine de famille 6 75. Porc 13 50. Graisse 9 1/4. Whiskey 90.

Mobile, 12—Coton calme. Mid. 19 1/4 à 19 1/2. [illegible]

Galveston, 12—Coton ferme. Bon ordinaire 17 1/4. Stock 13,186.

Savannah, 12—Coton tenu et en bonne demande. [illegible]

Charleston, 12—Coton calme. Mid. 19. [illegible]

Memphis, 12—Coton ferme et sans changement. Mid. 19 1/4.

San Francisco, 12—[illegible]

Arrivé, le Chine, de Hong-Kong, avec un [illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 12—Descendant, les steamers Ouachita Belle et le Natchez. [illegible]

St-Louis, 12—Parti le steamboat Virginia, pour la Nouvelle-Orléans. La rivière baisse lentement.

Louisville, 12—La rivière baisse lentement. Il y a 4 pieds d'eau à la barre de Portland. Le temps annonce la pluie.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 12, 5 h. P. M.—Arrivés, le navire Oswego, en 37 jours de Liverpool, avec une cargaison générale; la goëlette [illegible], en 9 jours de Ruatan, avec des fruits.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 12—Le ministre portugais a donné sa démission. La maladie des bestiaux a fait des progrès alarmants dans le Leicestershire, Angleterre.

N. York, 12—Le maire Hall a invité le contrôleur Connolly à donner sa démission, à cause des soupçons qui planent sur lui [illegible]

Le maire n'a pas le pouvoir de le destituer, à moins d'employer le moyen de l'impeachment, ce qui est fort long. Le maire désire le remplacer immédiatement par un homme qui aurait la confiance du peuple.

A ce propos, le World dit: Tout homme honnête applaudira à la fermeté et à la vigueur du maire Hall dans cette circonstance. [illegible]

[illegible]

Portland, 12 sept.—Les retours d'élection reçus jusqu'ici, indiquent une majorité républicaine de 11,000. Les démocrates auront un léger gain dans la Législature. [illegible]

Chicago, 12 sept.—Des dépêches disent qu'il y a une grande fièvre de diamant à Yorktown, Dakota. [illegible]

Louisville, 12—Une collision entre les forces fédérales et des partisans Ku-Klux [illegible]

New York, 12—[illegible]

Paris, 12—Rentes 57 60.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE WARMOTH-WALSH.—[illegible]

[illegible]

Le Conseil adopte une ordonnance pour renvoyer de la station de travail les vagabonds qui [illegible]

[illegible]

Le Conseil s'ajourne.

Marié, le 9 septembre, à l'église St-Augustin, par le Révérend [illegible], Dr J. O. BERTIN à Mademoiselle MARIE BARRIER, tous deux de cette ville.

Décédé hier soir à 10 heures [illegible] CHAUVET, [illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ SAGESSE — UNION — FORCE. [illegible] LA SOLIDARITÉ [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS. 17 CHARTRES 17. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, [illegible] TAPIS velours de BRUXELLES, [illegible]

Rachat des Bonds de la Ville. DEPARTEMENT DES COMPTES PUBLICS, Nlle-Orléans, [illegible] août 1871. AVIS est donné [illegible] ALFRED SHAW, Administrateur des comptes publics.

Avis. PAR acte [illegible] A. TEXTROU.

Collége de la Passe Christian. CETTE institution commencera sa session académique le LUNDI, Septembre 18. [illegible] Frère EDOUARD, Président des Frères Chrétiens.

Avis. ☞ Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque française [illegible] T. BAILLY-BLANCHARD, Jr.

GLOVER & ODENDAHL, A l'angle des rues Tchoupitoulas et Poydras. ONT le plus grand et le meilleur assortiment de FARINES de famille et de boulangers. [illegible] Lone Star, [illegible] Flower of the Cape, [illegible]

Avis. LA société existant entre les soussignés, sous la raison sociale de BOYLE & SCHERNAILDER, est dissoute [illegible] A. F. A. BOYLE, FRANK SCHERNAILDER. 31 août 1871.

LIQUIDATION. VENTE positive à bas prix, pour cause de décès.—Mme Vve MARMARA, [illegible]

Vins, Whisky. MANUEL [illegible]

HEBERT & Cie., 50 RUE DE CHARTRES 50 (Coin Bienville.) LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, à PRIX REDUITS. [illegible] HEBERT & CO.

JEFFERSON ACADEMY. 48 RUE BOURBON 48. [illegible] G. J. LORD.

IMPORTATION DIRECTE de MARCHANDISES SECHES! D. H. HOLMES, Aux Nos 155 de la rue du Canal et 15 de la rue Bourbon. AYANT reçu, par le steamer "Vera Cruz," une grande partie de son importation d'automne, [illegible]

Bureaux de la Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane, [illegible] COMMODES DESINFECTANTES [illegible] B. BLOOMFIELD, Secrétaire.

Marché Hoyle, A LOUER. LE plus vaste MARCHÉ [illegible] J. W. HOYLE.

En débarquement des navires Auguste et Gustave et Bons Fils, de Bordeaux et en magasin: 200 caisses [illegible] F. E. BRULATOUR.

150 caisses CHATEAU GISCOURS pintes et quarts, A vendre par F. E. BRULATOUR.

Vins de Bourgogne de Bouchard père et fils. MACON, BEAUNE, POMMARD CHABLIS, CHAMBERTIN, CLOS VOUGEOT. [illegible]

En débarquement de Bordeaux. 700 caisses [illegible]

1000 caisses Savon Extra Olive. [illegible]

En débarquement des navires Auguste et Gustave, Bons Fils [illegible] 106 barriques [illegible] AMÉDÉE COUTURIE.

En Débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, arrivé de Bordeaux. 30 barriques [illegible]

Farine! Farine!! Farine!!! [illegible] PASCAL & ILSLEY.

VIN ROUGE. VIN ROUGE. [illegible]

AVIS. En débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, de Bordeaux, Et à vendre par CAZAUX & VERGNOLE: 60 barriques VIN, [illegible]

En débarquement des navires AUGUSTE ET GUSTAVE et LES BONS FILS, de Bordeaux. 80 barriques VIN ROUGE [illegible]

$20. $20. ON offre VINGT PIASTRES d'un exemplaire du "Code Pénal de la Louisiane," [illegible]

En Débarquement de Bordeaux: 100 barriques [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr.

En Magasin et à l'Entrepôt: 500 [illegible]

En débarquement des navires AUGUSTE ET GUSTAVE, CHATEAUBRIAND et LES BONS FILS de Bordeaux: 220 [illegible] U. MARINONI.

Changement de Cabinet. LE DR. O. ANFOUX a transféré son cabinet [illegible]

NEGOCIANTS, ATTENTION. [illegible] CHRISTIAN & HYATT, Marchands de Fournitures de Bureau, [illegible] Au No 25 de la rue du Camp.

P. & R. De VERGÈS, Marchands en gros et en détail, de Charbons PITTSBURG, ANTHRACITE. Bureau, No. 190 de la rue Gravier. [illegible]

BEN O'CONNELL, COURTIER DE SUCRE ET MELASSE, [illegible]

Pension. [illegible]

BELLE OCCASION. On offre à vendre, [illegible] UNE BELLE PROPRIETE [illegible]

Grocerie à vendre. [illegible]

A Louer. LE BUREAU No 79 rue Bienville, [illegible]

A Vendre ou à Louer. LA grande et confortable MAISON [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. Le Magasin No 29 rue Vieille Levée [illegible] A. ROCHEREAU & CO.

AVIS. On demande à LOUER [illegible]

A Louer. Le MAGASIN No [illegible] rue Commune [illegible] A. ROCHEREAU & Co.

A Vendre ou à Louer LA [illegible] SCIERIE OAKLAND [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS, Vieille-Levée.

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT. [illegible] & F. LABORDE. 22 et 24 rue Bienville.

DENTISTES. DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE [illegible]

Préservez vos dents. J. A. [illegible], D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Lawrance Brothers, SUCCESSEURS DE Lawrance & Hébrard, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET PROVISIONS D'HABITATIONS, [illegible]

C. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14 RUE ST-LOUIS 10, 12 et 14, NOUVELLE-ORLÉANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. [illegible]

TRANSPORT DE FRET. [illegible]

FONDERIE DE LEEDS. (ÉTABLIE EN 1825.) Au coin des rues Delord et Foucher. [illegible] LEEDS & CO.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 191 et 193, rue Vieille-Levée, 191 et 193. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc. Sirops de Fruits: FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LEMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Nos 191 et 193 de la rue Vieille-Levée.

Avis. POSSÉDANT une patente pour une marque [illegible] WHISKY [illegible] H. BLOCK & CO.

GAZ! GAZ! GAZ! [illegible] PATENT. Le meilleur gaz et le meilleur marché de la ville peut être obtenu en s'adressant au No. 25, rue du Camp, chez W. B. BOWMAN. Agent des Balances de Fairbanks et des Balances-levier pour coton. FAIRBANKS & Co. [illegible] W. B. BOWMAN.

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais. D. M. HOLLINGSWORTH, SUCCESSEUR DE E. MARSH DENMAN & CO., Aux Nos 34 et 36 de Jacobson's Building, Coin Carondelet et Gravier. [illegible]

CHAUDIERES A SUCRE De Manufacture Anglaise, A vendre par M. A. DE LIZARDI, No 24 rue Carondelet.

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes, 130 CANAL 130 (Maison Touro.) Drogues et Médicaments [illegible] Le Département de la Parfumerie [illegible] Savonnettes, Extraits, Poudres, etc. [illegible] Articles de Fantaisie, BROSSES A CHEVEUX, BROSSES A DENTS ET BROSSES A ONGLES. PEIGNES EN ECAILLE, BUFFLE ET CAOUTCHOUC. POUDRIERES DE TOUT GENRE, DENTIFRICES, SACHETS, Etc., Etc., Etc. Eponges [illegible] Instruments de Chirurgie. [illegible] Médicaments Brévetés FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS au grand complet. Eaux Minérales EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES. BITTERWATER, VICHY, PULLNA, SELTERS, CONGRESS, BLADON, HATHORN, BLUE LICK, HIGH ROCK, SOUR LAKE, WHITE SULPHUR, MAGNETIC, GETTYSBURG, EMPIRE, Etc., Etc., Etc. [illegible] Fontaine Arctique, [illegible] FREDERICKSON & HARTE, 130 rue du Canal.

A. TIGNIERE, 133 Rue de Chartres 133. Reçus par les derniers arrivages d'Europe, MILLE FUSILS [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 12 SEPTEMBRE—CLASSE No 217. [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.

AVIS.—Hôtel St. Louis de la Nouvelle-Orléans—DES PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues [illegible]

Association de l'Hôtel St. Louis [illegible] Président.

[illegible]

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie. COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. [illegible] CHARLES ROMAN, Président. JULES LE MOINE, Secrétaire. [illegible]

SIEWERD & KIP. PERSEVERANCE RICE MILL. MOULIN A RIZ, Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées, Troisième District, [illegible]

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16 RUE ROYALE 16. [illegible]

Pianos, Pianos, Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 — Rue Royale — 9. IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, [illegible]

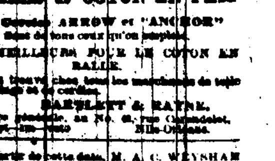

CERCLES de COTON EN FER. Les Cercles ARROW et "ANCHOR" Sont de tous ceux qu'on emploie, LES MEILLEURS POUR LE COTON EN BALLE. On les trouve chez tous les marchands de tôle d'emballage et de cordes. BARTLETT & RAYNE, Agence générale, au No. 62, rue Carondelet, Nlle-Orléans.

☞ A partir de cette date, M. A. C. WEYSHAM devient associé dans ma maison. Les affaires de commission se feront sous la raison F. J. DA SILVA & WEYSHAM. F. J. DA SILVA. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1871.

DAWSON & GUSTO, 141 rue de Chartres, coin Toulouse, IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE PAPIERS PEINTS, MOULURES, CADRES, STORES, GRAVURES fantaisie et religieuses, LETTRES alphabétiques et CHIFFRES, &c. [illegible]

Vins, Vermouth, Cerises, etc. [illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker, A OBTENU la croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ, [illegible]

[illegible] Marchands de Charbon et de Bois. [illegible]